

# **COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 11 janvier 2022 A 19H**

AFFICHE LE 17/01/2022

Le 11 Janvier 2022 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 5 Janvier 2022, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

**Etaient présents** : ALBERT Magalie - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO Lucie - LESUEUR Agathe - LOZE Caroline - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès - VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

**Procurations** : ALVADO Régis à Yves CARON-JOURDA - LOURDE Michèle à Patrick CHAGNE - MAILHOL Sylvie à Patrick CHAGNE - SEGALA Laëtitia à Sébastien CARON SANTA CRUZ Roger à Yves CARON-JOURDA

Sophie CHAVY est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 23 Novembre 2021 au vote, il est adopté à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

|                      |           |            |                |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23         | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité |           |            |                |

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

### **I) EXECUTION BUDGET COMMUNE 2022**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

*Délibération*

*Exposé*

*Information*

Objet :

Mme le Maire indique qu'en vertu de l'article L1612-1 CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance, avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer ces dépenses et recouvrer les recettes.

Cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

### **II) GESTION DU PERSONNEL**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

*Délibération*

*Exposé*

*Information*

2-1) Objet : temps de travail et cycles de travail agents collectivité

Mme le Maire rappelle aux élus que depuis la loi du 3 Janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et au temps de travail dans la fonction publique, la durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 35h par semaine et la durée annuelle est de 1 607 heures.

La loi du 06/08/2019 dite de transformation de la Fonction Publique, pose l'obligation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de respecter la règle des 1607 heures annuelles de temps de travail.

Mme le Maire précise que cette règle est parfaitement appliquée dans la collectivité et que la délibération à prendre ne fera qu'acter la réalité.

Elle ajoute que le projet de délibération adressé pour avis au Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion, a reçu un avis favorable des représentants des collectivités.

Les élus votent à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

|                      |           |            |                |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23         | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité |           |            |                |

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

2-2) Objet : Temps partiel annualisé

Mme le Maire propose de délibérer sur le temps partiel annualisé qui peut être accordé aux agents qui en font la demande.

Le projet de délibération qui détaille les modalités de ce temps partiel a reçu un avis favorable du Comité technique placé auprès du Centre de gestion.

Les élus valident à l'unanimité ce projet de délibération relatif au temps partiel annualisé.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

|                      |           |            |                |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23         | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité |           |            |                |

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

2-3) Objet : Journée de solidarité

Mme le Maire informe les élus de la nécessité de délibérer sur la journée de solidarité mise en place par la loi du 30 Juin 2004 et instaurée dans la collectivité.

La délibération précisera que cette journée est incluse dans la durée légale annuelle de temps de travail.

Les élus approuvent à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

|                      |           |            |                |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23         | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité |           |            |                |

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

2-4) Objet : Indemnités horaires travaux supplémentaires

Mme le Maire rappelle que par délibération du 12 Janvier 2021 la collectivité a délibéré sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Cette délibération doit être mise à jour en ajoutant aux services concernés par ces indemnités, la bibliothèque et la piscine municipales.

Les élus valident à l'unanimité cette proposition.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

|                      |           |            |                |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23         | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité |           |            |                |

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

2-5) Objet : Lignes directrices de gestion

La loi du 06/08/2019 dite de transformation de la Fonction Publique, impose aux collectivités territoriales de rédiger un document intitulé « lignes directrices de gestion » qui précise les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Le projet transmis au Centre de Gestion par notre collectivité a reçu un avis favorable, il précise notamment que la politique de recrutement et d'emploi mise en œuvre au sein de la commune, vise à favoriser la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels.

Mme le Maire soumet ce document au vote, il est approuvé à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

|                      |           |            |                |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23         | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité |           |            |                |

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

2-6) Objet : Création de poste

Mme le Maire propose la création d'un poste d'agent de maîtrise à 35 heures, suite à inscription sur liste d'aptitude pour avancement, d'un agent.

La création de ce poste est validée à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

2-7) Objet : contrats PEC

Mme le Maire propose la création de deux contrats PEC respectivement à 25h et 30h hebdomadaires, l'un pour renforcer l'équipe d'animation sur les temps de garderie du soir et les vacances, l'autre pour rejoindre les services techniques.

Mme le Maire rappelle que ces contrats sont pris en charge par l'Etat à hauteur de 65% et qu'en contrepartie la collectivité s'engage à financer une formation pour chaque jeune recruté.

La création de ces deux contrats est votée à l'unanimité

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

2-8) Objet : Recrutements agents contractuels sur emplois non permanents

Mme le Maire propose de l'autoriser à recruter sur l'année 2022 des agents contractuels sur des emplois non permanents, afin de faire face si nécessaire, à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité.

Cette proposition est soumise au vote et validée à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

## 2-9) Objet : Adhésion contrat groupe assurance statutaire

Mme le maire indique que le Centre de Gestion propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux.

Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Gras Savoie (Courtier mandataire) et CNP (Assureur) est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL.

Les deux couvertures prennent effet au 1er Janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Mme le Maire indique que le taux de cotisation pour les agents affiliés IRCANTEC est de 0.60 % et de 8.11 % pour les agents affiliés CNRACL (garantie décès – accident et maladie imputables au service – maladie ordinaire avec franchise de 10 jours).

Par rapport à 2018 date de la précédente adhésion, ces taux sont en baisse pour la 1<sup>ère</sup> catégorie d'agents et en augmentation pour la seconde.

Mme le Maire propose d'adhérer au contrat groupe pour chacune des couvertures, aux taux ci-dessus mentionnés.

Les élus retiennent cette proposition à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

|                      |           |            |                |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23         | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité |           |            |                |

### III) SUSPENSION VERSEMENT INDEMNITE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

1/Objet : Mme le Maire indique qu'elle a adressé un courrier au comptable public, en vue de ne pas percevoir les indemnités d'élue pour le mois de décembre 2021.

Les élus valident cette demande à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

|                      |           |            |                |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23         | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité |           |            |                |

#### **IV) DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

1/ **Objet** : Mme le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec la Poste portant sur la fiabilisation des adresses postales.

Dans le cadre de cette démarche la commune a décidé de nommer ou de renommer certaines voies pour faciliter leur localisation notamment par les services de secours.

L'élue en charge du dossier présente le tableau de désignation des voies et leur implantation sur un plan de la commune.

Les habitants concernés par ces changements seront informés par courrier et accompagnés pour les démarches à accomplir.

Le tableau de dénomination des voies est soumis au vote et validé à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

#### **V) DEMANDES SUBVENTIONS**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

**Objet** : Mme le maire sollicite l'autorisation de demander des subventions au Conseil Départemental pour les dossiers suivants :

- Ateliers municipaux sécurisation portail d'entrée : 2 722.60 € HT
- Remplacement moteur portail Gendarmerie : 1 916.66 € HT
- Achat 30 barrières de manifestation : 4 998.50 € HT
- Remplacement armoire froide positive cuisine plan d'eau : 2 173.43 € HT

Ces demandes de subventions sont validées à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## VI) FACTURATIONS PRESTATION DE SERVICES ET DOMMAGE SUR VOIE PUBLIQUE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

1/Objet : Une prestation de 691.32 € sera facturée à l'ESAT le Ruisselet concernant l'abattage d'un arbre par les services techniques de la commune.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2/Objet : Mme le Maire indique que suite à un accident de véhicule sur la voie publique un panneau de signalisation a été endommagé.

Son coût de remplacement et de mise en place sera facturé au conducteur pour un montant total de 163.38 €.

Ce point est soumis au vote.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : Mme MESBAH-LOURDE

Adopté à l'unanimité

## VII) CANDIDATURE LABELLISATION COMMUNES HALTES CHEMINS DE COMPOSTELLE FRANCE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Le 29 novembre dernier, lors de la dernière assemblée générale de l'Agence française des chemins de Compostelle à laquelle la commune de Rieux est adhérente, le programme de labellisation « Communes Haltes – Chemins de Compostelle en France® » a été présenté.

Il labellise individuellement des communes adhérentes volontaires, engagées dans une démarche globale d'amélioration de l'offre d'accueil, de valorisation du patrimoine et de structuration de l'itinérance sur le territoire.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé, Mme le Maire propose d'y participer. Proposition retenue à l'unanimité.

Décision :  adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES :

### 1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération                       Exposé                       Information

Mme le Maire rappelle aux élus les opérations foncières en cours portant sur des échanges, des achats ou des ventes de parcelles.

### 2) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération                       Exposé                       Information

Mme le Maire informe les élus que le permis de construire a été déposé par la Cité Jardins concernant la construction en centre-ville de 9 appartements devant accueillir des Séniors.

### 3) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération                       Exposé                       Information

Information est donnée aux conseillers concernant un dispositif de remboursement des frais de garde pour participation à des réunions liées aux mandats d'élus.

### 4) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération                       Exposé                       Information

Le groupe la Poste a informé la commune de la mise en place d'un « facteur guichetier » à partir de Février 2022 et d'une ouverture du bureau à raison de 15 heures hebdomadaires, soit tous les matins de 9h à 12h du mardi au samedi.

Mme le Maire propose d'adresser un courrier réponse indiquant que les élus déplorent cette diminution de l'amplitude horaire mais que les nouvelles modalités d'ouverture ont été acceptées.

Décision :  adoption                       rejet                       autre :  
 Votée à l'unanimité     votée à la majorité (pour :    / contre :    / abstention :    )

|                      |           |            |                |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23         | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité |           |            |                |

5) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire porte à la connaissance des élus les deux arrêtés préfectoraux suivants :

- Le premier concerne la création d'une unité de traitement d'eau potable et de prises d'eau en Garonne et en Arize, sur la commune de Carbonne
- Le second déclare d'utilité publique les travaux de prélèvement des eaux dans le milieu naturel et l'instauration de périmètres de protection

6) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Suite à une décision du Rectorat en lien avec la crise sanitaire, les classes de l'élémentaire et de la maternelle ne peuvent plus fréquenter la piscine municipale depuis le 11/01/22, ce qui engendrera une diminution des recettes communales.

7) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire rappelle le contexte de pénurie de logements et la grande difficulté pour beaucoup de nos concitoyens d'arriver à se loger décentement.

Compte tenu de cette situation Mme le Maire propose d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants depuis au moins un an.

Un prochain Conseil Municipal validera la date d'entrée en application de cette mesure après information des habitants.

8) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

La communauté de communes du Volvestre est propriétaire d'une parcelle de 3 hectares sur la commune de Rieux, Mme le Maire souhaiterait l'acheter pour porter un projet communal.

M.SOUCASSE quant à lui, fait part de l'intérêt que pourrait présenter pour la commune l'achat d'un bois appartenant au SIVOM et permettant l'accès par voie pédestre au village Gaulois.

9) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le maire rappelle les dates des élections Présidentielles et Législatives qui se tiendront respectivement les 10 et 24 Avril et 12 et 19 Juin 2022.

Elus et agents seront mobilisés pour la bonne tenue de ces échéances électorales

Séance levée à 20h30

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA

